

DÉCRET N° 2021 – 639 DU 24 NOVEMBRE 2021
portant nomination des membres du Conseil
d'administration de la Société des Infrastructures
routières et de l'Aménagement du Territoire S.A.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,

CHEF DE L'ÉTAT,

CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu** la loi n° 2020-20 du 02 septembre 2020 portant création, organisation et fonctionnement des entreprises publiques en République du Bénin ;
- vu** l'acte uniforme de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique ;
- vu** la décision portant proclamation, le 21 avril 2021 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
- vu** le décret n° 2021-257 du 25 mai 2021 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2021-401 du 28 juillet 2021 fixant la structure-type des ministères ;
- vu** le décret n° 2021-307 du 09 juin 2021 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Économie et des Finances ;
- vu** le décret n° 2021-638 du 24 novembre 2021 portant approbation des statuts modifiés et augmentation du capital de la Société des Infrastructures routières du Bénin, devenue « Société des Infrastructures routières et de l'Aménagement du Territoire S.A. », par absorption de l'Agence du Cadre de Vie pour le Développement du Territoire ;
- sur** proposition du Ministre de l'Économie et des Finances,
- le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 24 novembre 2021,

DÉCRÈTE

Article premier

Sont nommées membres du Conseil d'administration de la Société des Infrastructures routières et de l'Aménagement du Territoire S.A., les personnes dont les noms suivent :

- monsieur **Romuald WADAGNI**, Ministre de l'Economie et des Finances ;
- monsieur **Hervé Yves HEHOMEY**, Ministre des Infrastructures et des Transports ;
- monsieur **José TONATO**, Ministre du Cadre de Vie et du Développement Durable ;



- monsieur **Jacques AYADJI**, représentant du Ministère des Infrastructures et des Transports ;
- madame **Olga PRINCE DAGNON**, représentante du Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable.

Article 2

Le mandat des membres du Conseil d'administration de la Société des Infrastructures routières et de l'Aménagement du Territoire S.A. est de trois (03) ans renouvelable et court à compter de la date de leur installation.

Article 3

Le Ministre de l'Economie et des Finances est chargé de l'application du présent décret.

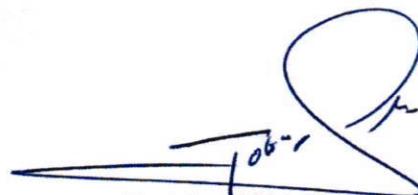
Article 4

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge les dispositions du décret n° 2021-329 du 20 juin 2021 portant nomination des membres du Conseil d'administration de la Société des Infrastructures routières du Bénin S.A. ainsi que toutes autres dispositions antérieures contraires.

Il sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 24 novembre 2021

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON

Le Ministre de l'Économie
et des Finances,



Romuald WADAGNI
Ministre d'État

AMPLIATIONS : PR 6 – AN 4 – CC 2 – CS 2 – CES 2 – HAAC 2 – HCJ 2 – MEF 2 – AUTRES MINISTERES 22 – SGG 4 – INTERESSES 5 – JORB 1.